



CHS DU 7 SEPTEMBRE 2021

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous sommes aujourd'hui réunis en CHS, instance dans laquelle sont largement abordées les conditions de travail.

Nous demandons qu'aujourd'hui soit abordé un sujet qui ne l'a encore jamais été : les conditions de travail des représentants du personnel que ce soit en CHS ou CTL.

Tout d'abord il leur est de plus en plus difficile d'exercer correctement leurs missions, car ils ne peuvent pas prendre les autorisations d'absence prévues par les textes en raison du manque de personnel, et de la surcharge de travail que cela induit dans les services. Si il y a quelques années, ces difficultés se rencontraient essentiellement dans les petits postes, nous les rencontrons maintenant quelle que soit la taille du service.

Quant aux conditions matérielles, si nous avons tous retrouvé avec plaisir les réunions en présentiel qui facilitent grandement la discussion, il n'en demeure pas moins que les fauteuils de cette salle ont un âge certain qui est celui de la construction de la cité administrative. Ils n'offrent pas le

confort nécessaire à de longues réunions, d'autant plus que certains d'entre nous souffrent du dos.

De plus l'absence de luminosité suffisante provoque aussi chez certains une intense fatigue visuelle après une journée entière de réunion.

Nous vous demandons donc :

- Pour aujourd'hui de prévoir des pauses régulières
- Pour l'avenir, de trouver un autre lieu de réunion, ou de limiter strictement l'ordre du jour pour que la réunion ne dépasse pas la demi-journée.